

Demander une interview

La Cour européenne des droits de l'homme n'a pas de porte-parole officiel mais le Président, les juges et d'autres responsables du greffe donnent parfois des interviews.

Celles-ci sont organisées par l'unité de la presse de la Cour.

Avant d'envoyer une demande d'interview, veuillez noter ce qui suit :

- Ni les juges ni l'unité de la presse ne peuvent donner de conseils ou commenter des affaires en cours ou potentielles, car cela pourrait être considéré comme préjudiciable
- Veuillez nous indiquer quel média vous représentez et s'il s'agit de télévision, de radio ou de presse écrite
- Généralement les interviews ne peuvent pas durer plus d'une heure
- Précisez quelle(s) langue(s) vous utilisez
- Indiquez le sujet et le but de l'interview
- Si possible, envoyez vos questions par écrit

Si vous souhaitez vous familiariser avec la procédure de la CEDH, vous pouvez consulter notre page web :

- informations générales sur le fonctionnement de la Cour
[Fonctionnement de la Cour - ECHR - ECHR / CEDH \(coe.int\)](#)
- informations sur le traitement des affaires
[Requérants - la CEDH - ECHR - ECHR / CEDH \(coe.int\)](#)
- statistiques
[Statistiques - la CEDH - ECHR - ECHR / CEDH \(coe.int\)](#)